

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

**SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT**

294

DECRET D/2016/...../PRG/SGG

Portant nomination d'un membre du Conseil Economique et Social (C.E.S)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution notamment en ses articles 123 à 124;

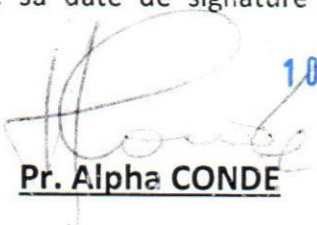
Vu la Loi Organique L/91/004/CTRN du 23 Décembre 1991 portant Composition et Organisation du Conseil Economique et Social en ses articles 6-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17 et 18 ;

Vu la lettre N°219/CES/CAB/2016 du 7 Octobre 2016 de la Présidente du Conseil Economique et Social transmettant la lettre N°552/SG/CPEG/2016 du 7 Octobre 2016 portant désignation de Monsieur Habib ATTYA, Ingénieur Bâtiment, Président Directeur Général de SOCADI en qualité de représentant de la Confédération Patronale des Entreprises de Guinée.

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Habib ATTYA, Ingénieur Bâtiment, Président Directeur Général de SOCADI est nommé membre du Conseil Economique et Social au titre de la Confédération Patronale des Entreprises de Guinée en remplacement de **Feu Morlaye DIALLO** décédé.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel.


Pr. Alpha CONDE

10 OCT. 2016